

**COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 JUILLET 2021 A 19H00 – SALLE COMMUNALE BOEGE**

Sur convocation en date du 06/07/2021, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 12 JUILLET 2021 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Présents :

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel – NOVEL Martine – VERDAN Julie – ROCH Jacqueline – BOSSON Jean-François – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre – NAMBRIDE Christian – LETONDAL Vincent – BONNET Pierre – GUIBERTI Frédéric - BRON Marc – VANDERMARLIERE Gilles – VAUDAUX Séverine - SCHERRER Fabienne.

Absents excusés : SAILLET Patrick, CHARDON Patrick, DESBIOLLES Laurent, VILLARET Bernard, VAUDAUX Célia.

Absents : Joël BAUD GRASSET

Pouvoirs :

- CHARDON Patrick donne procuration à ROCH Jacqueline
- DESBIOLLES Laurent donne procuration à VAUDAUX Séverine
- VAUDAUX Célia donne procuration à LETONDAL Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GUIBERTI

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Frédéric GUINERTI est nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte rendu de la séance du 14 juin 2021.

III. DECISION MODIFICATIVE POUR AGENCE FRANCE LOCALE.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'adhésion à l'Agence France Locale n'a pas été prévu sur les bons comptes de la CCVV.



Il propose donc au Conseil Communautaire de faire une décision modificative afin d'honorer le règlement de l'adhésion :

Compte 272 – 020 = -33 700€

Compte 261 – 020 = +33 700€

Décision : Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 21 (dont trois pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE la décision modificative exposée par le Président.

IV. TRAVAIL DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Monsieur le Président passe la parole à Mme Fabienne SCHERRER, présidente de la « vie associative locale ». La commission s'est prononcée après analyse des demandes reçues pour la campagne d'instruction de ce printemps 2021. Voici la proposition de répartition formulée par la commission vie associative locale :

Axe d'intervention	Association	2021		Avis commission
		Subvention demandée	Nbs d'Adhérents -18 ans	
Education	Volley Vallée Verte	1 450 €	95	ok
	Ski club Vallée Verte Habere Poche/Villard	580 €	58	ok
	Ski club de Villard section nordique	1 390 €	89	ok
	Ski club Vallée Verte Habere Poche/Villard	500,00 €	58	ok
	Total éducation	3 920 €	300	3 920 €
Evenementiel	Ski club Vallée Verte Habere Poche/Villard	800,00 €	58	ok
	Ski club Vallée Verte Habere Poche/Villard	2 500,00 €	58	ok
	Festi'val	7 000,00 €	5	ok
	Total Évènementiel	10 300 €	121	10 300 €
Axe Aide à la personne	Association des conciliateurs de justice	500 €	0	ok
	Total Aide à la Personne	500 €	0	500 €
TOTAL DES DEMANDES		14 720 €		14 720 €

M. le Président précise que l'association des conciliateurs de justice fait face à une grosse demande depuis la reprise des permanences avec de nombreux problèmes de voisinage. M. MUSARD estime qu'il était important de soutenir cette association, d'autant plus que le conciliateur qui officie sur notre secteur traite les dossiers avec beaucoup d'efficacité. M. MUSARD rappelle que pour un certain nombre d'actions en justice il est impossible de se présenter au tribunal sans être passé au préalable par un conciliateur de justice. Une information sera transmise par la CCVV pour expliquer aux mairies que la prise de RDV est gérée par l'accueil de la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Décision : Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 21 (dont trois pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /



VALIDE la proposition de la commission « vie associative locale », ainsi que l'ensemble des demandes de subventions pour un montant total de 14 720€.

V. PARTICIPATION FINANCIERE SYMAGEV

Monsieur le Président rappelle que la CCVV et la CCHC ont co-signés un courrier en date du 18 décembre 2020 à l'attention du Président du SYMAGEV afin de lui demander de revoir le calcul de la prise en charge du déficit des frais de fonctionnement de l'aire de grand passage d'Allinges puisque les deux collectivités sont tenues de participer financièrement à cette dépense. Le SYMAGEV réclamait une participation qui s'élevait pour la CCVV au tiers du déficit de fonctionnement soit 8680.50 €, alors qu'une répartition du déficit entre les 3 collectivités au prorata de la population semblait plus équitable.

Le SYMAGEV a émis un nouveau titre de recette d'un montant de 3 895 € qui correspond à un montant de 0.50 centimes d'euros par habitant.

Décision : Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 21 (dont trois pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE la proposition du SYMAGEV pour un montant de participation de 3 895€.

VI. ADMR : REMBOURSEMENT FRAIS DE LOCATION DU VEHICULE

Monsieur le Président détaille que l'ADMR a rencontré quelques déboires avec le véhicule de portage des repas à domicile. De lourdes réparations ont dû être effectuées sur ce dernier, et de ce fait, un véhicule de prêt a été loué pour la période du 11/01/2021 au 12/06/2021.

L'ADMR a déposé le véhicule dans le garage Locatelli car la porte arrière du véhicule ne fermait plus correctement. Le garage Locatelli s'est alors aperçu que l'intégralité du panneau latéral gauche de la voiture était en train de se disloquer. Le parallèle a alors été fait avec les réparations effectuées à la suite du précédent sinistre. Le véhicule avait été confié au garage Colloud qui avait sous-traité la partie carrosserie à la carrosserie Carminati.

La carrosserie Carminati a proposé de reprendre le véhicule et d'effectuer les réparations après s'être rendu au garage Locatelli pour constater les travaux. La CCVV voulait que cela se fasse sous le couvert de son assureur car les réparations étaient conséquentes et il fallait s'assurer que le véhicule serait correctement remis en état. Plusieurs semaines se sont écoulées avant d'avoir les conclusions de l'expert qui a confirmé les malfaçons. Sur les conseils de l'expert missionné par notre assureur, la CCVV a proposé un protocole d'accord à l'amiable à la carrosserie Carminati qui comportait la réparation et la prise en charge des frais de location du véhicule. La carrosserie Carminati a refusé cet accord amiable. La CCVV a informé son assureur de la décision de la partie adverse. En l'absence d'évolution dans le suivi du sinistre, la CCVV a relancé son assureur qui a demandé à la collectivité de faire refuser à nouveau le protocole d'accord amiable pour engager des suites au niveau de l'assistance juridique. La CCVV a transmis une seconde fois le protocole d'accord amiable à la partie adverse en mettant à jour les frais de location de véhicule qui s'étaient logiquement alourdis. Le gérant de la carrosserie, M. CARMINATI, a refusé de prendre en charge les frais de location du véhicule sous prétexte qu'il avait proposé une réparation du véhicule à ses frais dès qu'il a eu connaissance du litige et qu'il n'était pas responsables des errements administratifs du dossier.

M. le Président de la CCVV et M. CARMINATI se sont entendus pour une prise en charge de la totalité des frais



de remise en état du véhicule et d'une prise en charge des frais de location par la carrosserie à hauteur de 4 093 € sur les 8798 € avancés par l'ADMR.

Après remboursement par la carrosserie, il reste ainsi à la charge de l'ADMR 4 705.80 € de frais de location que M. le Président propose de prendre en charge.

Décision : Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 21 (dont trois pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

ACCEPTE de prendre en charge la somme de 4 705.80 € avancée par l'ADMR.

VII. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Joël BAUD GRASSET rejoint la réunion et participe ainsi aux prochains votes à l'ordre du jour. M. le Président félicite M. BAUD GRASSET pour son élection au poste de VP au Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Monsieur le Président rappelle que les LDGRH ont pour objectif premier l'élaboration des lignes directrices de gestion et la formalisation de la politique RH de CDC DE LA VALLEE VERTE afin de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Cette formalisation se traduit par la mise en œuvre d'une démarche de GPEEC, la définition d'un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle, la définition d'une politique de santé et de sécurité au travail, mais également la rédaction d'un guide des procédures de recrutement, de notes sur l'évaluation professionnelle et la promotion, d'un guide sur les règles de mobilité, l'élaboration d'un règlement intérieur reprenant les règles de mobilité, les modalités liées aux congés et autorisations d'absence, les modalités de modulation du régime indemnitaire, l'élaboration d'un plan de formation...

Considérant que le Comité technique du CDG 74 s'est prononcé favorablement à l'unanimité le 15 avril 2021 sur ce document. Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de valider les LDGRH de la collectivité.

Décision : Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 22 (dont trois pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la CCVV.

VIII. MAISON FRANCE SERVICE : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 10 mai 2021 a proposé de modifier les statuts de la CCVV afin de prendre la compétence « Création et gestion de maison de services publics ». À la suite de cela, les communes disposaient d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification.

Le 25 juin 2021, le Préfet de la Haute Savoie a pris un arrêté approuvant la modification des statuts de la CCVV.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir se positionner sur la détermination de l'intérêt communautaire de cette compétence.



Décision : Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 22 (dont trois pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE la proposition de Monsieur le Président à savoir : « est d'intérêt communautaire la Maison France Service de la Vallée Verte basée sur la commune de Boège ».

IX. QUESTIONS DIVERSES

1. Autorisation installation défibrillateur par la mairie de Boège

Mme Fabienne SCHERRER demande l'aval de la CCVV pour installer un défibrillateur sur le mur de la médiathèque qui desservira ainsi deux bâtiments : la salle des fêtes et la médiathèque. A ce propos, M. Frédéric Guiberti propose de passer un groupement de commande. La mairie de Boège s'est déjà engagée avec un prestataire. Elle communiquera le nom du prestataire retenu à M. GUIBERTI. M. Pierre Chautemps demande s'il sera dans un espace clos ? Il estime effectivement qu'il est préférable de faire en sorte qu'il soit facilement accessible au public mais également aux médecins qui peuvent via une application voir où se trouve le défibrillateur le plus proche. La mairie de Boège a fait ce choix pour protéger le défibrillateur des actes de vandalisme.

Décision : Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 22 (dont trois pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

AUTORISE la commune de Boège à installer le défibrillateur sur le mur de la médiathèque.

2. Aménagements sentiers secteur Massif des Brasses

M. Joel BAUD GRASSET demande si la CCVV projette de réaliser des aménagements sur les sentiers dans le secteur du Massif des Brasses car le Massif des Brasses prévoit d'aménager un local pour la location de vélos électriques. M. BAUD GRASSET demande si la CCVV discute avec ses voisins de la CC4R pour cela. M. Jean-François BOSSON répond que le Schéma Directeur, actuellement en cours de rédaction, prévoit effectivement des boucles sur le secteur du Massif des Brasses. La CC4R et la CCVV peinent à finaliser ce dossier. Une rencontre étaient prévues il y a quelques mois à l'initiative du CD74. Celle-ci a été reportée en raison du confinement. Récemment, lors d'une visite de la déchetterie de St Jeoire avec le DGS de la CC4R, il a été question de reprogrammer cette réunion à l'automne

Séance levée à 20h00

